

L'épreuve des tirs au but



L'épreuve des tirs au but est une épreuve particulière qui permet à une rencontre de déterminer un vainqueur à l'issue du temps réglementaire. Elle répond à des spécificités particulières indépendante du match puisqu'elle est considérée comme une épreuve à part .

Nous aurons donc l'occasion de disserter sur celle-ci sur plusieurs thèmes. Aujourd'hui nous allons étudier **quels sont les joueurs qui peuvent participer à l'épreuve des tirs au but.....**

De façon générale qui peut participer à l'épreuve des tirs au but ?

Seuls les joueurs présents sur le terrain à la fin du temps réglementaire ou des prolongations, le cas échéant, sont habilités à participer à l'épreuve des tirs au but.



Bien entendu tous joueur blessé et non remplacé qui aurait quitté le terrain à quelques minutes de cette fin de temps réglementaire n'est pas considéré comme hors du terrain, il fait encore partie de l'équipe et peut donc y participer

Un joueur exclu temporairement et qui ne serait pas revenu sur le terrain à la fin du temps réglementaire peut-il y participer ?

Non dans ce cas précis le joueur ne pourra pas participer

Si une des équipes comporte un nombre de joueurs supérieur à l'autre, à la fin du temps réglementaire (blessé, exclu), cela veut-il dire qu'une équipe peut commencer l'épreuve avec un nombre supérieur de joueurs ?

Non le législateur a prévu cette particularité. Les équipes avant de débiter l'épreuve doivent être à égalité numérique. L'arbitre doit demander à l'équipe en supériorité numérique de retirer

le nombre de joueurs de façon à ce que les deux équipes soient à égalité avant de débiter l'épreuve des tirs au but.



Tiens, curieux ! Pourquoi cette particularité ?

La FIFA a prévu cette particularité de façon à éviter que lorsqu'une équipe qui comporterait par exemple 11 joueurs et l'autre 10 soit pénalisée si l'épreuve va jusqu'au 11e tir. En effet le 11e tireur de l'équipe en supériorité numérique est souvent celui qui est le moins fort pour l'épreuve tandis que l'autre équipe pourrait à ce moment-là, faire retirer l'un de ses joueurs qui a déjà participé et donc forcément son meilleur ! ce serait un avantage substantiel !

Et si un joueur se blesse entre la fin du match et le début de l'épreuve et qu'il ne peut pas participer. L'arbitre doit-il dans ce cas-là égaliser le nombre de joueurs ?

Oui bien évidemment tant que l'épreuve n'a pas débuté l'arbitre doit toujours égaliser le nombre de tireurs.

Et une fois L'épreuve débutée ?

Une fois l'épreuve débutée l'arbitre n'est plus tenu d'égaliser le nombre de tireurs. Cette situation pourrait changer dès la saison prochaine, il s'agit d'un point sur lequel la FIFA est en train de légiférerattendons !

Et si l'arbitre n'a pas égalisé le nombre de tireurs et se rend compte de son erreur pendant le déroulement de l'épreuve. Que peut-il faire ?

Temps que le nombre de tirs n'a pas atteint, par exemple le 11e, si les deux équipes ont commencé à 11 contre 10, l'arbitre doit dans ce cas précis pendant l'épreuve, faire retirer un joueur à l'équipe en supériorité numérique. Si par contre tous les joueurs ont tiré il ne peut donc plus faire marche arrière l'épreuve continuerait ainsi et l'arbitre fera un rapport à la commission compétente



Un joueur blessé pendant l'épreuve ne peut pas être remplacé, C'est toujours ainsi ?



Oui un joueur blessé pendant l'épreuve des tirs au but ne peut pas être remplacé. Il se retire donc de la liste des joueurs qui participe. Il n'existe qu'une seule particularité : le gardien de but !



Comment cela ?

La FIFA a prévu que le gardien de but peut-être remplacé pendant l'épreuve des tirs au but s'il se blesse durant celle-ci. Bien entendu ce remplacement ne peut avoir lieu que si l'équipe dispose encore d'une possibilité de remplacements, c'est-à-dire si elle n'a pas déjà effectué ces trois remplacement durant la rencontre.



Dans le cas particulier des rencontres où les remplacements sont multiples la situation est particulière le gardien de but blessé peut dans ce cas précis être toujours remplacé par l'un des remplaçants inscrits.

Et si le gardien de but doit être remplacé au moment où il doit tirer son tir au but. Comment cela se passe-t-il ?

Le gardien de but qui se blesse pendant l'épreuve des tirs au but et qui est remplacé doit toujours l'être dans sa fonction de gardien de but. Il ne peut jamais être remplacé avant une fonction de tireur.

Donc dans la pratique il doit d'abord avoir au moins essuyé un tir comme gardien de but avant par la suite de pouvoir éventuellement tirer. Bien entendu s'il se blesse et qu'il aurait été dans l'obligation de tirer ensuite, son remplaçant ne tirera pas dans l'immédiat. C'est un autre joueur ayant déjà participé à l'épreuve qui effectuera le tir et il pourra, lui, ensuite tirer par la suite.

Le gardien de but peut-il par contre être permuté pendant l'épreuve?

Oui comme toute autre joueur. Le gardien de but peut-être permuté avec un autre joueur ayant terminé l'épreuve, il ne s'agit pas dans ce cas précis d'un remplacement. Les deux joueurs doivent alors intervertir leur maillot et en avertir l'arbitre. Cette situation cocasse pourrait se dérouler entre chaque tir au but.... rien ne l'interdit dans les lois du jeu.

Y a-t-il un nombre minimum de tireurs pour l'épreuve des tirs au but.

Non, rien n'est défini. En principe les équipes sont toujours au minimum à 8 lorsqu'elles terminent la rencontre selon les lois du jeu. Mais si un ou plusieurs joueurs se blessent avant le début de l'épreuve et ne peuvent pas y participer l'épreuve des tirs au but a cette

particularité, qu'elle peut commencer avec moins de 8 joueurs dans chaque équipe. Dans l'absolu une épreuve des tirs au but pourrait se dérouler à un contre un !!

La prochaine fois nous parlerons du déroulement de l'épreuve